

*Initiatives ministérielles*

nombre de Canadiens et pour les programmes sociaux universels du Canada.

Le projet de loi C-28 aura des conséquences graves pour deux groupes en particulier de notre société: les personnes âgées et les familles qui ont des enfants. Ces groupes sont importants dans toute société. Les modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu que renferme le C-28 auront toutefois une forte incidence négative sur deux éléments de notre société que le gouvernement devrait s'évertuer à défendre et à soutenir.

Les répercussions du C-28 nous ouvrent les yeux sur l'intérêt que le gouvernement porte aux personnes âgées et aux familles. Dans l'article 48, il se sert du régime fiscal pour recouvrer les allocations familiales et les pensions de vieillesse. Cet article donne l'assaut à deux éléments majeurs de notre système social: la sécurité de la vieillesse et les allocations familiales.

Le C-28 est un exemple de plus de l'intention du gouvernement de faire disparaître petit à petit nos programmes sociaux universels et, je le présume, de limiter ou éventuellement d'éliminer totalement nos régimes sociaux.

Le Conseil canadien de développement social a condamné la proposition du gouvernement de récupérer la pension de vieillesse et les allocations familiales. Le conseil n'obéit pas dans ses critiques à des motifs partisans. Cet organisme indépendant, national et à but non lucratif s'inquiète pour l'avenir de nos programmes sociaux.

À son avis, «la récupération est l'étape la plus récente dans la grave érosion du principe de l'universalité et elle impose une surtaxe aux retraités et aux ménages qui ont des enfants».

Il a bien évalué le projet de loi C-28, à mon avis. Ce projet de loi pénalisera injustement ceux qui touchent des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Le gouvernement voudrait nous faire croire que parce que les dispositions de récupération ne s'appliquent qu'aux prestataires dont le revenu net s'élève à 50 000 dollars ou plus, elles ne sont pas injustes. Son raisonnement est boiteux. Il est vrai que les prestataires touchés seraient peu nombreux actuellement, mais le gouvernement n'est pas pressé de nous dire que leur nombre augmentera graduellement parce que le seuil de 50 000 dollars n'est pas complètement indexé au taux d'inflation. N'étant pas indexé au taux d'inflation en-deçà de trois pour cent, ce

seuil baissera en fait à 40 000 dollars dans sept ans et à 35 000 quatre ans plus tard.

Le Conseil national du bien-être social, un organisme consultatif composé de citoyens nommés par le Cabinet pour conseiller le ministre de la Santé nationale et du Bien-être sur les questions de politique sociale, a ajouté sa voix à celles qui s'opposent aux dispositions de récupération. En septembre dernier, il a publié un rapport intitulé *Le budget de 1989 et la politique sociale* dans lequel il demande au gouvernement de renoncer à ce projet. Il n'a certainement pas fait cette recommandation à la légère. Néanmoins, le gouvernement a décidé de ne pas en tenir compte.

Le Conseil dit textuellement: «Il n'y a aucun doute que ces dispositions mettent fin à l'universalité. Un programme social qui verse des prestations à tout le monde et qui les récupère ensuite de certains prestataires n'est pas universel.»

À cause du recouvrement fiscal, tout parent perdra la totalité ou une partie de ses allocations familiales et toute personne âgée, la totalité ou une partie de sa pension de vieillesse, s'ils touchent un revenu net d'au moins 50 000 \$ par année. Ils perdront 15c de prestations pour chaque dollar de revenu net dépassant 50 000 \$. Le Conseil national du bien-être dit très clairement que cet acte du gouvernement constitue, et je cite: «Le changement le plus important dans la politique sociale au cours d'une génération. Pourtant, le ministre des Finances l'a annoncé dans l'exposé budgétaire sans consultation préalable.»

Il est réellement stupéfiant que le gouvernement soit déterminé à sacrifier le principe de l'universalité des programmes sociaux du Canada. Puisqu'on tiendra compte du niveau de revenu, les prestataires de la pension de vieillesse et des allocations familiales seront classés par catégories et les prestations de certains seront récupérées par le biais de l'impôt. Par ailleurs, le gouvernement s'assure que, avec le temps, de plus en plus de prestataires seront assujettis au recouvrement fiscal. En agissant ainsi, le gouvernement ne se soucie aucunement des conséquences de cette mesure pour ces prestataires et pour l'ensemble de notre société.

Il n'est guère étonnant que le gouvernement ait proposé le recouvrement fiscal sans consulter des experts en politique sociale. L'insensibilité du gouvernement est vraiment consternante. Il ne se contente pas de réduire VIA Rail en pièces. Il ne se satisfait pas de se retirer de l'assurance-chômage et ne se préoccupe guère des répercussions négatives que le projet de taxe sur les produits et services aura sur beaucoup de Canadiens à revenu moyen